



## CIRCULAIRE N°6

### SOMMAIRE

§ Les enseignants dans l'action le 8 février

§ Votes sur les rapports d'activité, congrès académique

§ Annexes : Argumentaire « salaire et temps de travail » des enseignants.

#### LES ENSEIGNANTS DANS L'ACTION

La journée de grève du 8 février a été un succès avec des taux de grévistes aussi important que le 18 décembre : environ 53% en moyenne au niveau national.

Dans la Nièvre, la tendance est la même qu'au niveau national avec des situations variables qui au final conduisent à une participation à la grève identique au 18 décembre (même l'Inspection d'Académie de la Nièvre annonce des chiffres du même ordre que ceux du 18 décembre).

Le mouvement contre les modifications des décrets et les suppressions de postes doit se poursuivre dans les établissements pour conduire le ministre à revoir sa position. D'autres actions seront proposées dans les jours à venir. Prévenez la section départementale de toute initiative locale.

#### VOTES SUR LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ, CONGRÈS ACADÉMIQUE

##### 1. VOTES:

Il faut organiser le vote le plus rapidement possible (période du 5 février au 23 février). Vous avez jusqu'au vendredi 23 FÉVRIER 2007 dernier délai pour poster les résultats.

Vous trouverez le rapport d'activité académique, les modalités du vote, les bulletins de vote à dupliquer, la liste d'émargement et le procès-verbal de dépouillement dans le **SNES-DIJON n° 57 de janvier 2007 (couverture rose)** et dans la **CIRCULAIRE S1 supplément n°1 au SNES DIJON n° 57 (couverture bleue)**.

Les rapports d'activité nationaux et financiers sont en supplément de l'U.S. N° 645 du 11 décembre 2006.

**Si vous êtes isolés, votez par correspondance  
(Voir modalités du vote au paragraphe N° 5 au dos du SNES DIJON n°57)**

## **2. PRÉPARATION DU CONGRÈS ACADÉMIQUE:**

Il aura lieu à la MAISON des SYNDICATS à CHALON SUR SAONE le MERCREDI 14 MARS et le JEUDI 15 MARS 2007.

Réunissez rapidement le S1 afin d'élaborer collectivement des contributions et de constituer la délégation au congrès et de déposer au plus tard trois jours avant le congrès une demande d'autorisation d'absence auprès du chef d'établissement en y joignant la convocation mandat (Annexe n°6 de la circulaire académique, en ligne sur le site SNES58 ) après l'avoir complétée.

Chaque S1 a droit à 1 délégué pour un effectif compris entre 1 et 10 syndiqués, 2 délégués pour un effectif compris entre 10 et 40 syndiqués et 3 délégués pour un effectif supérieur à 40 syndiqués.

Pensez à adresser au S3, **la fiche de délégation et la fiche d'hébergement** (Annexe n°2 de la circulaire académique, en ligne sur le site SNES58 ) le plus rapidement possible et en tout état de cause pour le 12 mars dernier délai par courrier: SNES - 45 rue Parmentier - 21000 DIJON, par courrier électronique à: S3dij@snes.edu ou par FAX: 03 80 71 54 00.

## **3. RENOUVELLEMENT DES INSTANCES (TROISIÈME TRIMESTRE):**

Pour le bureau départemental 58, toute liste doit se réclamer d'une motion d'orientation, comporter 9 candidats et, si possible, 9 suppléants.

**Les listes et les motions d'orientation (dactylographiées et limitées à une page) devront être déposées à la section départementale (la date limite vous sera précisée ultérieurement).**

Bien cordialement,

Le Secrétariat Départemental

Abdellatif ATMANI, Alain CHARLOIS,  
Olivier CROUZET, Michel ROUGIER

---

### **SITES WEB :**

FSU58 : <http://sd58.fsu.fr/>

SNES Académie de Dijon : <http://www.dijon.snes.edu>

SNES58 : <http://www.dijon.snes.edu/Nievre.html>.